

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 12118

Numéro SIREN : 383 024 098

Nom ou dénomination : CNP CAUTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 57320

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-07-2018

N° DE DEPOT : 057320

N° GESTION : 1991B12118

N° SIREN : 383024098

DENOMINATION : CNP CAUTION

ADRESSE : 4 PL RAOUL DAUTRY 75716 PARIS CEDEX 15

MILLESIME : 2017

CNP CAUTION

Comptes annuels au 31 décembre 2017



G. Kuch
Directeur Général

SOMMAIRE

• 1- Bilan Actif	Page 3
• 2- Bilan Passif	Page 4
• 3- Tableau des engagements	Page 5
• 4- Compte de résultat	Page 6
• 5- Annexe aux comptes annuels	Page 7
• 6- Détail des postes du bilan	Page 14
Note 1 : Etat récapitulatif des placements	Page 14
Note 2 : Tableau de raccordement des placements	Page 15
Note 3 : Etat des plus et moins-values latentes	Page 15
Note 4 : Provisionnement global des moins-values latentes	Page 15
Note 5 : Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours	Page 15
Note 6 : Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté	Page 16
Note 7 : Etat des créances et dettes avec les entreprises liées	Page 16
Note 8 : Actifs incorporels	Page 17
Note 9 : Comptes de régularisation actif/passif	Page 18
Note 10 : Variation des Capitaux propres	Page 18
• 7- Détail des postes du compte de résultat	Page 19
Note 11 : Ventilation des produits et charges techniques	Page 19
Note 12 : Ventilation des produits et charges de placement	Page 20
Note 13 : Chiffre d'affaires brut de réassurance	Page 20
Note 14 : Impôt sur les bénéfices	Page 20
Note 15 : Boni / Mali	Page 21
Note 16 : Honoraires CACS	Page 21
Note 17 : Commissions	Page 21
Note 18 : Engagements Hors Bilan	Page 21
Note 19 : Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	Page 22
Note 20 : Résultats financiers sur les 5 derniers exercices	Page 22
Note 21 : Autres informations	Page 22

1.- Bilan Actif

I.1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016	Évolution (en%)
Actifs incorporels	0	0	0,0%
Placements	662 164	612 586	8,1%
Terrains et constructions	0	0	0,0%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0,0%
Autres placements	654 703	603 237	8,5%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7 460	9 349	-20,2%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	17 167	15 095	13,7%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres vie	0	0	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	17 167	15 095	13,7%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	0	0	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	0	0	0,0%
Provisions d'égalisation	0	0	0,0%
Autres provisions techniques vie	0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	0	0	0,0%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0,0%
Créances	44 719	53 010	-15,6%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	19 585	26 300	-25,5%
Primes acquises non émises	18 141	16 630	9,1%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 444	9 671	-85,1%
Créances nées d'opérations de réassurance	5 554	3 611	53,8%
Autres créances	19 580	23 099	-15,2%
Personnel	0	0	0,0%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 861	2 068	280,1%
Débiteurs divers	11 719	21 031	-44,3%
Autres actifs	4 745	3 121	52,1%
Actifs corporels d'exploitation	7	10	-26,6%
Comptes courants et caisse	4 738	3 111	52,3%
Actions propres	0	0	0,0%
Comptes de régularisation actif	23 989	20 529	16,9%
Intérêts et loyers acquis non échus	4 852	4 905	-1,1%
Frais d'acquisition reportés	12 098	9 223	31,2%
Autres comptes de régularisation	7 040	6 402	10,0%
Total Actif	752 783	704 341	6,9%

2.- Bilan Passif

I.2. PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Évolution (en%)
Capitaux propres	481 625	454 422	6,0%
Capital social	258 735	258 735	0,0%
Primes liées au capital social	190 541	190 541	0,0%
Réserves de réévaluation	-	-	0,0%
Autres réserves	424	424	0,0%
Report à nouveau	4 722 -	13 427	-135,2%
Résultat de l'exercice	27 204	18 149	49,9%
Passifs subordonnés	-	-	0,0%
Provisions techniques brutes	187 488	175 565	6,8%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	108 453	107 486	0,9%
Provisions d'assurance vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres vie	-	-	0,0%
Provisions pour sinistres non-vie	34 332	24 683	39,1%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	0,0%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	7 103	6 552	8,4%
Provisions pour égalisation	5 237	2 589	102,3%
Autres provisions techniques vie	-	-	0,0%
Autres provisions techniques non-vie	32 364	34 255	-5,5%
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	0,0%
Provisions pour risques et charges	-	-	0,0%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-	0,0%
Autres dettes	78 523	70 386	11,6%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 314	3 967	8,8%
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 955	9 251	-78,9%
Dettes envers des établissements de crédit	174	2 821	-93,8%
Autres dettes:	72 080	54 347	32,6%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195	0,0%
Personnel	20	20	0,0%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	436	759	-42,5%
Créanciers divers	71 429	53 373	33,8%
Comptes de régularisation passif	5 147	3 968	29,7%
Total Passif	752 783	704 341	6,9%

3.- Tableau des engagements reçus et donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
1. Engagements reçus	11 009 570	11 009 570
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	3 570	3 570
1b. Autres engagements reçus	11 006 000	11 006 000
2. Engagements donnés :	4 027	4 388
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	4 027	4 388
2d. Autres engagements donnés	0	0
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0

(1) Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 19.

4.- Compte de résultat

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE	31/12/2017		31/12/2016		Évolution
(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	(en%)
Primes acquises :	96 041	-10 963	85 079	87 201	-2,4%
Primes	97 008	-10 963	86 046	82 769	4,0%
Variation des primes non acquises et risques en cours	-967	0	-967	4 432	-121,8%
Produit des placements alloués	4 013	0	4 013	2 601	54,3%
Autres produits techniques	4 204	0	4 204	4 717	-10,9%
Charges des sinistres :	-24 604	3 939	-20 665	-40 847	-49,4%
Prestations et frais payés	-14 955	1 867	-13 089	-26 722	-51,0%
Charges des provisions pour sinistres	-9 648	2 072	-7 576	-14 126	-46,4%
Charges des autres provisions techniques	1 910	0	1 910	13 618	-86,0%
Participation aux résultats	-1 973	0	-1 973	-855	130,9%
Frais d'acquisition et d'administration :	-43 097	5 960	-37 137	-40 595	-8,5%
Frais d'acquisition ⁽¹⁾	-30 840	0	-30 840	-31 077	-0,8%
Frais d'administration	-12 257	0	-12 257	-14 886	-17,7%
Commissions reçues des réassureurs	0	5 960	5 960	5 368	11,0%
Autres charges techniques	-2 042	0	-2 042	-3 614	-43,5%
Variation de la provision pour égalisation	-2 648	0	-2 648	-1 433	84,8%
Résultat technique de l'assurance non-vie	31 805	-1 063	30 741	20 793	47,8%

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2017 intègrent une régularisation liée aux frais d'acquisition reportés en 2016 à hauteur de 1,2 M€ dont 1,5 M€ non activé et -0,3 M€ d'amortissement. Après prise en compte de cette régularisation, le résultat technique non-vie 2016 serait de 22 M€.

COMPTE NON TECHNIQUE	31/12/2017	31/12/2016	Évolution
(en milliers d'euros)			(en %)
Résultat technique de l'assurance non-vie	30 741	20 793	47,8%
Résultat technique de l'assurance vie	0	0	0,0%
Produits des placements	18 477	13 431	37,6%
Revenu des placements	11 497	10 723	7,2%
Autres produits des placements	676	810	-16,6%
Profits provenant de la réalisation des placements	6 305	1 898	232,2%
Produits des placements alloués	0	0	0,0%
Charges des placements	-3 117	-3 466	-10,1%
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-796	-1 289	-38,2%
Autres charges des placements	-1 355	-1 269	6,8%
Pertes provenant de la réalisation des placements	-965	-907	6,4%
Produits des placements transférés	-4 013	-2 601	54,3%
Autres produits non techniques	0	0	0,0%
Autres charges non techniques	0	0	-100,0%
Résultat exceptionnel	48	1 196	-96,0%
Produits exceptionnels	49	1 184	-95,8%
Charges exceptionnelles	-1	12	-108,0%
Participation des salariés	0	0	0,0%
Impôts sur les bénéfices	-14 933	-11 205	33,3%
Résultat de l'exercice	27 204	18 149	49,9%

5- Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2017

CNP Caution, société anonyme au capital de 258 734 553,36 euros est filiale à 99,99% de CNP Assurances. Sa création résulte de la volonté de CNP Assurances de se développer sur le marché de la caution. Société d'assurance non vie, elle a reçu les agréments par arrêté du 25 janvier 2001 pour la branche 15 (Caution) et en 2015 pour les branches 9 (Autres dommages aux biens) et 16 (Pertes pécuniaires diverses), afin d'exercer les opérations relevant des branches suivantes :

- Branche 15 : caution
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses

5.1- Faits Marquants de l'exercice

Concernant l'activité de la branche 15, les principaux faits marquants sont les suivants :

- une production plus importante qu'en 2016, avec plus de 2,6 milliards d'euros nouvellement cautionnés. Cette production est portée par le partenariat avec Crédit Mutuel Arkea (près de 84% des primes émises). La tarification dans le cadre du partenariat avec Crédit Mutuel Arkea a été revue avec une augmentation du tarif commercial en vigueur depuis juin 2017 ;
- le partenariat avec SOCRIF-SOFIAP continue à monter en puissance, avec une croissance de 10% des encours nouvellement cautionnés par rapport à 2016 ;
- les autres partenariats sont en décroissance en termes de nouvelles affaires (CNG-MG, GMPA et Barclays) ;
- une hausse des encours cautionnés contenue (+700 millions d'encours cautionnés sur l'activité de caution de crédit immobilier, alors que l'encours des crédits nouvellement cautionnés en 2017 est de 2,6 milliards d'euros) grâce aux rachats anticipés de crédit ;
- la baisse des encours a été particulièrement marquée pour les clients du Crédit Immobilier de France (hors BPI), et de BNP Personal Finance, qui passent de 3 milliards d'euros à 2,5 milliards d'euros ;
- parallèlement à cette forte activité, la variation de charges de sinistres a diminué en 2017 (-3,4 millions d'euros, à 4,8M€) et les recours encaissés ont, eux, augmenté de près de 20%.

Les activités des branches 9 et 16 en 2017 ont, connu une activité stables en France (62M€ de primes acquises). L'activité d'assurance emprunteur « Perte d'emploi », a elle-aussi été soutenue par les rachats de crédit, à une échelle moindre cependant en termes de primes acquises que la branche 15 (les rachats entraînant la fin des contrats emprunteur sur les prêts rachetés). Il est à noter que les activités des succursales(en particulier espagnole) ont vu leur chiffre d'affaires décroître d'environ 20%.

En début d'année 2018, Standard and Poor's a confirmé la notation de CNP Caution. S&P a souligné que CNP Caution était considérée comme core business au sein du Groupe CNP Assurances, et bénéficiait de la même note que sa maison mère CNP Assurances.

5.2- Changement de méthode comptable

Néant

5.3- Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec le Règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le Règlement de l'ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, et avec les dispositions du Code des Assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

5.3.1 Opérations de placement

5.3.1.1 Evaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition.

✓ Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

✓ Obligations et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 du code des assurances ou en R. 343-10 du code des assurances.

5.3.1.2 Dépréciations des valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre I titre II chapitre 3 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

✓ Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP CAUTION apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

✓ Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente constatée en date d'arrêt a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement 2015-11 de l'ANC.

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable :

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

- Titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP CAUTION a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2017.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité.
- présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50% par rapport à leur prix de revient ou présentant post clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Caution disposerait d'une appréciation défavorable.

- Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Caution n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision :

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base) ou à défaut la moyenne du marché du dernier mois considéré, sur la durée de détention probable des actifs correspondants. La durée de détention tient compte de la capacité de la société à conserver ces placements financiers et des intentions de détention de la société.

5.3.1.3 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cession sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

CNP CAUTION

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date d'échéance.
- soit au cours de bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

5.3.1.4 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- La quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des « opérations techniques ».
- Les opérations issues des capitaux propres qui sont classées dans la partie « opérations non techniques ».

5.3.2 Instruments financiers à terme

CNP CAUTION utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de macrocouverture.

CNP CAUTION applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1er janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti.

5.3.2.1. Risque de taux

Les instruments de couverture sont des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

5.3.2.2. Traitement comptable

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.
- La valeur temps et la valeur intrinsèque de la prime initiale ne sont pas isolées, quel que soit le type d'IFT.

5.3.2.3. Stratégie de rendement

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

5.3.3 Immobilisations

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, et en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Logiciel développé par CNP Caution | 3 ans |
| • Mobiliers de bureau | 5 ans |
| • Matériels informatiques | 4 ans |
| • Matériels de bureau | 10 ans |
| • Agencement, aménagement, installations locaux d'exploitation | 10 ans |

CNP CAUTION

Pour information, CNP Caution n'est pas impactée par la méthode des amortissements par composants dans la mesure où elle ne dispose pas d'immeuble et n'a pas engagée de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5.3.4 Assurance Caution

5.3.4.1 Primes

Les primes des contrats d'assurance sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

5.3.4.2 Provision pour primes émises non acquises

Une provision pour primes émises non acquises est constatée pour les contrats en cours pour la part de prime qui se rapporte à la période entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 57 de la directive européenne 91/674, CNP Caution applique une méthode de calcul qui tient compte de l'évolution différente du risque dans le temps. Au 31 décembre 2017, la provision pour primes émises non acquises s'élève à 81 M€ pour l'activité caution.

5.3.4.3 Provision pour sinistres à payer

Cette provision recouvre le montant des sinistres connus à l'inventaire évalués brut de recours et non payés à cette date. Corrélativement à l'enregistrement du sinistre, une prévision de recours peut être enregistrée. L'évaluation est faite contrat par contrat en fonction de la situation de chacun et des contres - garanties mises en place au moment de l'établissement du contrat.

Une provision pour sinistres survenus non encore déclarés est dotée lorsque nécessaire.

Le nombre de sinistres survenus et non encore déclarés est estimé selon la méthode Chain Ladder, auquel est appliqué le coût moyen de la charge des sinistres survenus l'année précédente.

Une provision pour frais de sinistres est dotée lorsque nécessaire.

Le calcul de la provision pour frais de gestion des sinistres (PFGS) est basé sur un coût moyen unitaire de gestion d'un sinistre par dossier d'une durée moyenne de suivi estimée à 4 ans et le nombre de sinistres déclarés ainsi que les Incurred But Not Reported.

5.3.4.4 Provision pour risques en cours (PREC)

La provision pour risques en cours est définie à l'article R.343-7 du code des assurances. A la demande de l'ACPR suite à un contrôle sur place, CNP Caution retient le plus prudent des S/P calculés selon les deux méthodes suivantes :

- la méthode rétrospective a consisté à rapporter la charge des sinistres des exercices passés (charge nette y compris IBNR) aux primes acquises nettes de courtage.
- la méthode prospective a quant à elle consisté à estimer le nombre de sinistres non encore survenus et à en déduire la charge de sinistres restant à survenir en multipliant ce nombre par le coût moyen d'un sinistre (coût moyen calculé sur la moyenne des dossiers reçus sur les 4 dernières années).

La provision pour risques en cours comptabilisée sur l'activité caution au 31 décembre 2017 est de 19M€.

5.3.4.5 Suivi des frais d'acquisition

La partie non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est portée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur cinq exercices.

5.3.5 Assurance Emprunteur

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risque en cours est constituée pour couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul de cette provision est réalisé par différence entre le montant attendu des primes pour les exercices suivants celui au cours duquel la clôture est effectuée et le montant des risques à survenir au cours de ces mêmes exercices. Ainsi, une PREC est constituée lorsque le ratio de sinistralité est supérieur à 100%.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

5.3.6 Opérations de réassurance

5.3.6.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

5.3.6.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

5.3.7 Comptes de tiers et de régularisation

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du Titre III du livre III du règlement 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

5.3.8 Frais d'acquisition et de gestion

Les charges directement affectables sont enregistrées aux comptes idoines sans application de clés.

Les charges ayant plusieurs destinations sont réparties dans les différents comptes par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs.

Les charges techniques sont classées par destination :

- Les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production de nouveaux contrats.
Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'amortissement des frais d'acquisition à reporter comprend également les frais d'acquisition indirects.
- Les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats.

CNP CAUTION

- Les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.
- Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.
Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination.
Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

5.3.9 Fiscalité

5.3.9.1 Régime fiscal

La société CNP CAUTION est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale pour le régime duquel CNP Assurances, sa société mère, a opté.

La société CNP CAUTION supporte la charge d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles associées) calculés sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration.

5.3.9.2 Impôt différé

La société CNP CAUTION n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes annuels.

5.3.10 Consolidation

Les comptes de CNP CAUTION sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale. La société mère du groupe CNP Assurances est CNP Assurances, SA à conseil d'administration, dont le siège social est situé au 4 place Raoul Dautry, Paris 15ème.

6- Détails des postes du bilan

Note 1 - Etat récapitulatif des placements

État 31/12/2017

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I - Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	17 119	17 119	39 143
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	61 804	61 804	69 165
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	93 980	93 980	94 001
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	481 810	484 051	516 477
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	49
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	7 460	7 460	7 460
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0
Placement immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	662 174	664 414	726 297
a) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	480 819	483 070	515 517
placement évalués selon l'article R. 343-10	181 354	181 344	210 780
placement évalués selon l'article R. 343-13	0	0	0
placement évalués selon l'article R. 343-11	0	0	0
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	661 738	664 012	725 892
valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	0	0	0
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	0	0	0
autres affectations ou sans affectation	436	402	405
c) dont :			
placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	661 738	664 012	725 892
placement et instruments financiers à terme hors OCDE	436	402	405
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	4 893	4 893	4 893
Banques et chèques postaux	4 564	4 564	4 564
Autres	17 370	17 370	17 370
Total actif affectables à la représentation des provisions techniques	26 826	26 826	26 826
Total général	689 000	691 241	753 123

Note 2-Tableau de raccordement entre l'état des placements et le bilan

Tableau de raccordement entre l'état des placements et le Bilan	
Bilan : Placements valeur nettes	662 164
+ Instruments financier à terme valeur nette	0
- Titre Placement Non Côté capital non libéré	0
+ Amortissement des décotes (produits)	6 998
- Amortissement des surcotes (charges)	-4 747
= Etat récap. des placements (valeur nette) supra	664 414

Note 3 - Etat des plus ou moins-values latentes

(Tableau en milliers d'euros)	Valeur nette Bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Obligations	483 070	515 468	32 398
IFT	0	49	49
s/total valeurs R 343-9	483 070	515 517	32 447
Immobilier	0	0	0
Actions	17 119	39 143	22 024
OPCVM	155 784	163 167	7 382
Autres actifs	8 441	8 469	29
s/total valeurs R 343-10	181 344	210 780	29 435
TOTAL DES PLACEMENTS	664 414	726 297	61 882

Pour les valeurs non amortissables en application des dispositions de l'article R343-5 du code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est dotée à l'inventaire, lorsque la compensation entre les plus ou moins values résultant de la comparaison entre les valeurs inscrites au bilan et les valeurs de réalisation fait apparaître une moins-value latente.

Note 4 PRE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 343-5	29 435	25 246
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	27 204	18 149

Note 5 Tableau sur les provisions de sinistres et les prévisions de recours

Désignation	En milliers d'euros	
	31/12/2017	31/12/2016
Provision sinistres à payer clôture exercice inventaire.....	59 522	62 206
Provision IBNR clôture exercice inventaire	2 069	3 204
Provision PFGS clôture exercice inventaire	826	773
Recours à encaisser clôture exercice inventaire.....	66 214	69 128
Provision sinistres à payer ouverture exercice inventaire.....	62 979	60 494
Provision IBNR à l'ouverture exercice inventaire.....	3 204	5 253
Recours à encaisser ouverture exercice inventaire.....	69 128	70 173

Le périmètre de cette note ne couvre pas l'acceptation.

Note 6 Etat des créances et des dettes ventilées par ancienneté

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	19 585	19 585		
Primes restant à émettre	18 141	18 141		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 444	1 444		
Créances nées d'opérations de réassurance	5 554	5 554		
Autres créances	19 580	19 580		
Personnel	0	0		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 861	7 861		
Débiteurs divers	11 719	11 719		
Capital appelé non versé	0	0		
Total	44 719	44 719		

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0		
Autres dettes	78 523	78 523		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 314	4 314		
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 955	1 955		
Dettes envers des établissements de crédit	174	174		
Autres dettes :	72 080	72 080		
Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	195	195		
Personnel	20	20		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	436	436		
Créanciers divers	71 429	71 429		
Total	78 523	78 523		

Note 7 Etat des créances et des dettes avec les entreprises liées et avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation	31/12/2017	31/12/2016
Créances :	0	0	0	0
Autres créances :	0	0	0	0
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Autres dettes :	21 690		21 690	16 518
Créanciers divers	21 690		21 690	16 518

Note 8 Actifs incorporels

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	2 691	0			2 691
Logiciels	2 691	0			2 691
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	2 691	0			2 691
Amortissements des immeubles	0	0	0		0
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0		0
Provisions sur participations immobilières	0	0	0		0
Provisions sur entreprises liées	0	0	0	0	0
Provisions sur autres participations	0	0	0	0	0
Total général	2 691	0	0	0	2 691

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) (en milliers d'euros)	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	0	0			0
Logiciels	0	0			0
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Terrains forestiers	0	0	0	0	0
Immeubles bâtis	0	0	0	0	0
Parts et actions de stés immobilières non cotées	0	0	0	0	0
Placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Total général	0	0	0	0	0

CNP CAUTION

CNP Caution a confié la mise en place d'un système de gestion des contrats de caution aux équipes de développement du groupe (ICDC), l'ensemble des frais concourant à l'analyse détaillée et à la mise en production ont été incorporés au prix de revient d'UNICIO en contrepartie de la constatation d'une production immobilisée. Ce logiciel est désormais totalement amorti.

Note 9 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	4 852		4 905	
Frais d'acquisition reportés ⁽¹⁾	12 098		9 223	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0			
Charges payées d'avance	0		0	
Produits à recevoir	0		44	
Amortissement actuariel (produits)	6 998		6 358	
Comptes de régularisation actifs liés aux instruments financiers à terme	41			
Produits comptabilisés d'avance		12		552
Amortissement actuariel (charges)		4 747		3 416
Intérêts perçus d'avance		0		0
Comptes de régularisation passifs liés aux instruments financiers à terme		387		
Total	23 989	5 147	20 529	3 968

Note 10 Variation des Capitaux propres

Dénomination (en milliers d'euros)	Nature des réserves	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Augmentation de capital	Variation de l'exercice	31/12/2017
Capital social	Statutaire	258 735			0		258 735
Prime d'émission	Statutaire	190 541			0		190 541
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	0				0	0
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	0				0	0
Réserve de capitalisation	Réglementaire	0	0				0
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	0	0				0
Réserves facultatives	Autre	621	0				621
Réserve pour éventualité	Autre	0					0
Impacts Fonds Propres Immeubles	Autre	-197					-197
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	0					0
Report à nouveau		-13 427	18 149				4 722
Résultat de l'exercice		18 149	-18 149	27 204			27 204
Total général		454 422	0	27 204	0	0	481 625

7- Détails des postes du compte de résultat

Note 11 Ventilation des produits et charges techniques

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Pertes pécuniaires diverses	Caution	Acceptations	Total
Primes acquises	62 058	17 853	16 131	96 041
1a. Primes	60 425	24 432	12 152	97 008
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	-1 632	6 579	-3 980	967
Charges des prestations	11 618	6 473	7 250	25 341
2a. Prestations et frais payés	11 231	5 505	-1 780	14 955
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	388	968	9 030	10 386
Solde de souscription	50 439	11 380	8 881	70 700
Frais d'acquisition	23 717	3 756	3 367	30 840
Autres charges de gestion nettes	4 021	940	5 134	10 095
Charges d'acquisition et de gestion nettes	27 738	4 696	8 501	40 936
Produits des placements	740	2 952	320	4 013
Participation aux résultats	19	1 953	0	1 973
Solde financier	721	999	320	2 040
Part des réassureurs dans les primes acquises	10 963	0	0	10 963
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 867	0	0	1 867
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	2 072	0	0	2 072
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	5 960	0	0	5 960
Solde de la réassurance	-1 063	0	0	-1 063
Résultat technique	22 358	7 683	700	30 741
Hors compte	0	0	0	0
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	11 897	80 947	15 609	108 453
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	13 529	74 368	19 588	107 486
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	42 863	-45 144	36 613	34 332
Provisions pour sinistres à payer (ouverture) ⁽¹⁾	41 986	-43 616	26 314	24 683
Autres provisions techniques (clôture)	4 686	18 667	9 011	32 364
Autres provisions techniques (ouverture) ⁽²⁾	5 207	18 773	10 275	34 255

⁽¹⁾ Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Caution" pour un montant de 0,09 M€.

⁽²⁾ Les autres provisions techniques à l'ouverture sont présentées hors provisions pour participations aux bénéfices et ristournes et hors provisions pour égalisation. Les autres provisions techniques à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie "Pertes pécuniaires diverses" à la catégorie "Acceptations" pour un montant de 10,3 M€.

Note 12 Ventilation des produits et charges de placements

	31/12/2017		31/12/2016	
(en milliers d'euros)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2017	
Produits des placements				
Revenus des participations	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	-	-
Revenus des autres placements	-	10 573	10 573	9 727
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	924	924	997
Revenus des placements	-	11 497	11 497	10 723
Autres produits des placements	-	676	676	810
Profits provenant de la réalisation des placements	-	6 305	6 305	1 898
Total produits des placements	-	18 477	18 477	13 431
Charges des placements		-		
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)	-	796	796	1 289
Autres charges des placements	-	1 355	1 355	1 269
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	965	965	907
Total charges des placements	-	3 117	3 117	3 466
Produits nets des placements	-	15 360	15 360	9 966

Note 13 - Chiffre d'affaires brut de réassurance

Le chiffre d'affaire collecté brut de cession et net de coassurance de CNP Caution s'élève à 96 041 K€. Il se décompose par nature de la manière suivante :

- 62 058 K€ au titre des pertes pécuniaires diverses dont 2 329 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole
- 17 853 K€ au titre de la caution
- 16 131 K€ au titre des acceptations dont 15 669 K€ provenant des succursales Italienne et Espagnole

Note 14 - Impôt sur les bénéfices

Le capital de CNP Caution est détenu à 99,99% par la société CNP Assurances. De plus, la société CNP Caution est intégrée fiscalement dans le groupe fiscal CNP Assurances.

Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Charge fiscale liée aux opérations courantes	14 933	11 205	
Impôt société	14 933	11 205	33,28%

Note 15 – Boni – Mali

Boni - Mali (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016*
Provision pour risques en cours	21 272	21 899
Prévision de recours à encaisser	66 214	69 128
Provision pour sinistres ouverture	67 498	61 555
Prévision Recours A Encaisser à l'ouverture	-69 128	-69 128
- Prest. Payées dans l'ex. sur ex. ant.	8 504	14 095
- Prov. Pour sin. Sur ex. ant. à la clôture	-32 425	-30 633
Boni / Mali	22 291	8 965

(*) Les données 2016 ont été recalculées proforma hors comptes d'acceptation non déductibles fiscalement.

Note 16 – Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes : PRICE WATERHOUSE COOPERS
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Honoraires : soit : 73 900 € hors taxes.

Note 17 – Commissions

Opérations brutes (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016 (*)	Variations
Commissions	42 018	28 477	
Total	42 018	28 477	47,55%

(*) Les commissions 2016 à iso-périmètre s'élèvent à 42 069 K€.

Note 18 – Engagements Hors Bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT (en milliers d'euros)	Montants 31/12/2017		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	-				
Vente Call - Put		-			
IFT Taux					
Achat Cap	-				
Vente Cap		-			
Swap					
Receive Swap	3 570			2 406	1 164
Pay Swap		4 027		2 567	1 459
Total reçus	3 570		-	2 406	1 164
Total donnés		4 027	-	2 567	1 459
IFT en cours	-	456	-	161	295

Note 19 – Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques

Postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Détail des autres produits non techniques	0	0
Reprises Réserve de capitalisation non technique	0	0
Reprises Preet non vie	0	0
Reprises Preet non vie restant à constater	0	0
Détail des autres charges non techniques	0	0
Dotation non technique réserve de capitalisation	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Détail des produits exceptionnels	49	1 184
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	49	968
Reprises des provisions pour risques et charges	0	216
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	1	-12
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	1	-12
Amortissements exceptionnels	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0

Note 20 – Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social (en milliers d'euros)	258 735	258 735	258 735	24 997	24 997
Nombre d'actions ordinaires existantes	45 347 475	45 347 475	45 347 475	1 639 677	1 639 677
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 041	96 703	94 455	36 434	16 930
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	42 140	29 356	-7 138	1 697	1 007
Impôt sur les bénéfices	14 933	11 205	7 930	-3	28
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	27 204	18 149	-15 072	1 184	460
Résultats par action (en unité)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,93	0,65	-0,16	1,04	0,61
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,60	0,40	-0,33	0,72	0,28
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	0	0	0	0	0

Note 21 – Autres informations**21.1 – Personnel**

La société CNP caution ne dispose pas de personnel propre. Une convention de délégation de gestion a été conclue entre CNP Caution et sa maison-mère CNP Assurances.

21.2 – Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de CNP Caution ne perçoivent pas de rémunération (jetons de présence).

CNP Caution

*Rapport du Commissaire aux Comptes
au Comité d'audit*

Exercice clos au 31.12.2017

2 mai 2018

Au Comité d'audit,

En application de l'article L. 823-16 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes annuels de CNP Caution pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

PwC a été désigné commissaire aux comptes de CNP Caution par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2017 en remplacement de Mazars.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés de la page 20, 21, 22, 25, 26 et 28.

Il appartient à la Direction d'établir les comptes annuels. Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de Commissaire aux Comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes. Notre audit des comptes annuels n'exonère toutefois ni la Direction ni le Comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du Comité d'audit n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes statutaires.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul Comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R. 823-21-1 du Code de commerce (H3C et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte VIGNON

Sommaire

N°	Thèmes	Page
1	Points en suspens	4
2	Déclarations de la direction	5
3	Différentes phases de notre mission	6
4	Rôles respectifs	7
5	Communication du commissaire aux comptes avec le comité d'audit et le conseil d'administration	11
6	Calendrier d'intervention	12
7	Seuils de signification	13
8	Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit	15
9	Approche d'audit	16
10	Points clés de l'audit	20
11	Méthodes d'évaluation (le cas échéant : et autres pratiques comptables)	23
12	Continuité d'exploitation	24
13	Contrôle interne	25
14	Synthèse des anomalies non corrigées	28
15	Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels ou sur l'annexe	29

Points en suspens

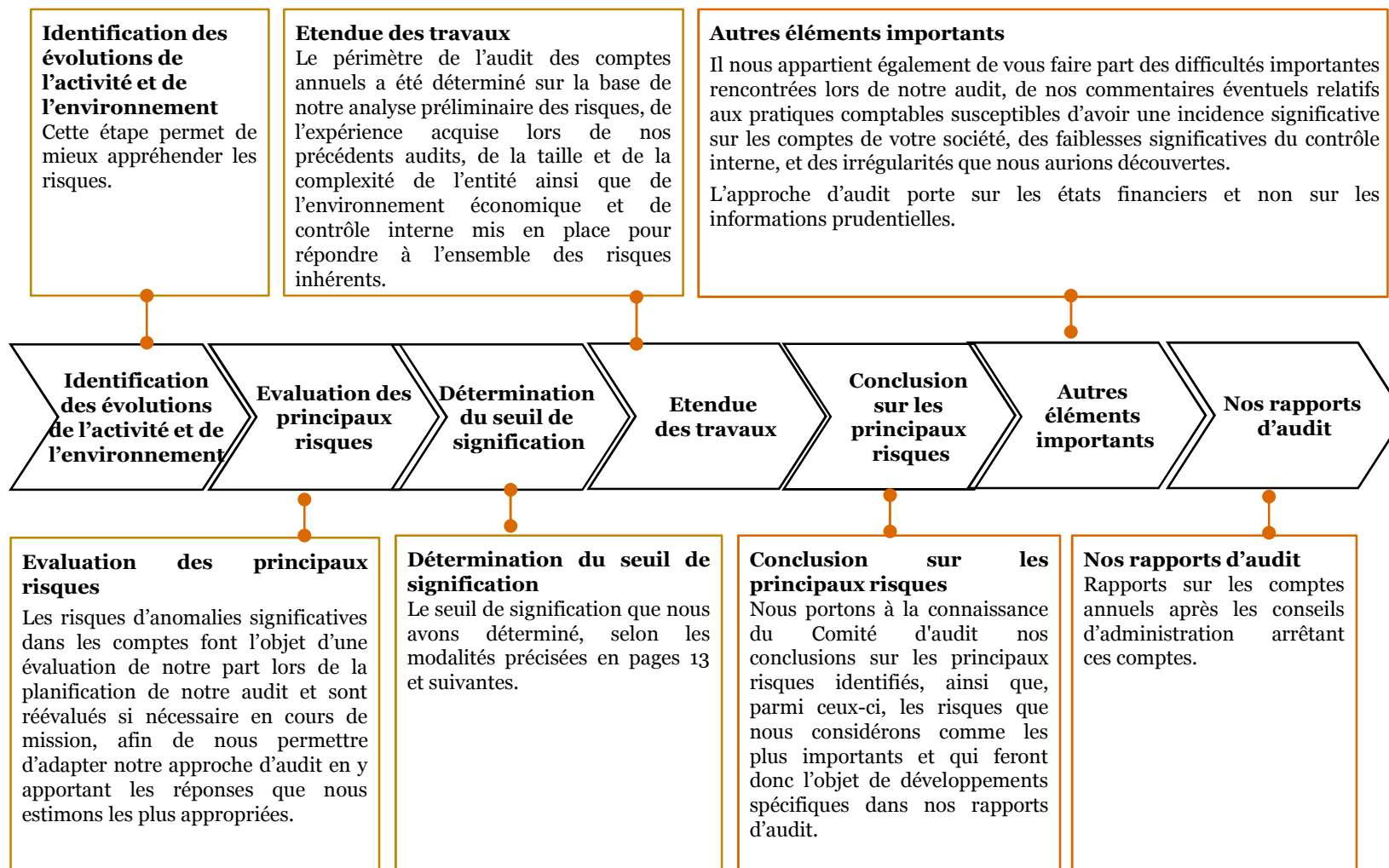
- ❑ Travaux en cours et documents en attente à la date du Comité d'audit :
 - La finalisation de la formalisation et documentation de nos travaux;
 - L'obtention et la revue des documents juridiques (rapports de gestion, textes des résolutions...);
 - L'obtention de la lettre d'affirmation.

Déclarations de la direction

En tant que responsable de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, la direction de CNP Caution nous a fourni une lettre d'affirmation et nous confirme notamment les points suivants :

- Les placements sont comptabilisés conformément aux articles R343-9, R343-10 et R343-13 du Code des assurances.
 - Les montants communiqués dans les notes aux Etats Financiers représentent notre meilleure estimation des valeurs de réalisation des actifs financiers. Nous estimons que la méthodologie que nous avons mise en œuvre nous a permis de recenser l'ensemble des expositions à risques de l'entité et nous avons porté à votre connaissance tous les éléments dont nous disposons à ce sujet.
 - Sur les titres relevant de l'article R343-10 du Code des assurances, toutes les provisions pour dépréciation durables ont été constituées pour ramener les éléments d'actifs à leur valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables et les horizons de détentions retenus pour chaque ligne résultent de l'analyse de notre capacité de détention de ces titres et de notre meilleure estimation des valeurs à ce terme pour ces actifs.
 - Sur les titres relevant du R343-9, toutes les pertes de valeur faisant l'objet d'une indication objective de dépréciation et dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers correspondants a pu être estimé de façon fiable, ont été comptabilisées.
- Toutes les provisions techniques (passifs liés aux contrats d'assurance), y compris les tardifs et les participations des assurés aux bénéfices ont été constituées et nous estimons que le montant des provisions techniques comptabilisé est suffisant.

Les différentes phases de notre mission



Rôles respectifs

Responsabilités du Commissaire aux Comptes

- ❑ En tant que Commissaire aux Comptes de CNP Caution, nous menons des travaux sur les comptes 2017 afin d'émettre différents rapports et attestations prévus par la loi :
 - Rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2017 ;
 - Rapport du Commissaire aux comptes au Comité d'audit ;
 - Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés au 31 décembre 2017 ;
 - Attestations diverses (meilleures rémunérations, mécénat, ...).

- ❑ Les diligences sont menées notamment dans le cadre :
 - Des « Normes d'Exercice Professionnelles » ;
 - Des règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution « ACPR ».

- ❑ Ce cadre définit la nature et l'étendue des travaux que nous devons mener :
 - Audit des comptes annuels de CNP Caution

Rôles respectifs

Responsabilités de la direction

- ❑ Notre audit n'exonère pas le management de ses responsabilités en matière de préparation des états financiers et d'évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur la production des informations financières.
- ❑ Dans le cadre de l'audit légal des comptes, la responsabilité du management comprend :
 - L'application des principes et méthodes comptables
 - La conception, mise en œuvre et supervision des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes et mise en place de mesures de sauvegarde des actifs
 - La préparation des comptes annuels établis de manière régulière et sincère pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société
 - Et également,
 - › La mise à disposition au Commissaire aux Comptes de tous les documents comptables et informations liées ;
 - › La signature d'une lettre d'affirmation à l'attention du Commissaire aux Comptes ;
 - › L'ajustement des états financiers en cas d'erreurs matérielles et l'insertion dans la lettre d'affirmation d'un engagement que les erreurs non corrigées ne sont pas significatives individuellement et que celles-ci ne faussent pas la compréhension des états financiers pris dans leur ensemble.
- ❑ Les rôles et responsabilités sont repris en annexe de notre lettre de mission que nous vous avons communiqué parallèlement à notre plan stratégique d'audit.

Rôles respectifs

Responsabilités du Comité d'audit (1/2)

Agissant sous la responsabilité du conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- ❑ Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- ❑ Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- ❑ Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 précité ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1;
- ❑ Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ; en ce qui concerne les entités d'intérêt public, il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 823-9 et suivants.

Rôles respectifs

Responsabilités du Comité d'audit (2/2)

- ❑ Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du présent titre ; en ce qui concerne les entités d'intérêt public, le cas échéant, il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
- ❑ Il approuve, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 ;
- ❑ Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

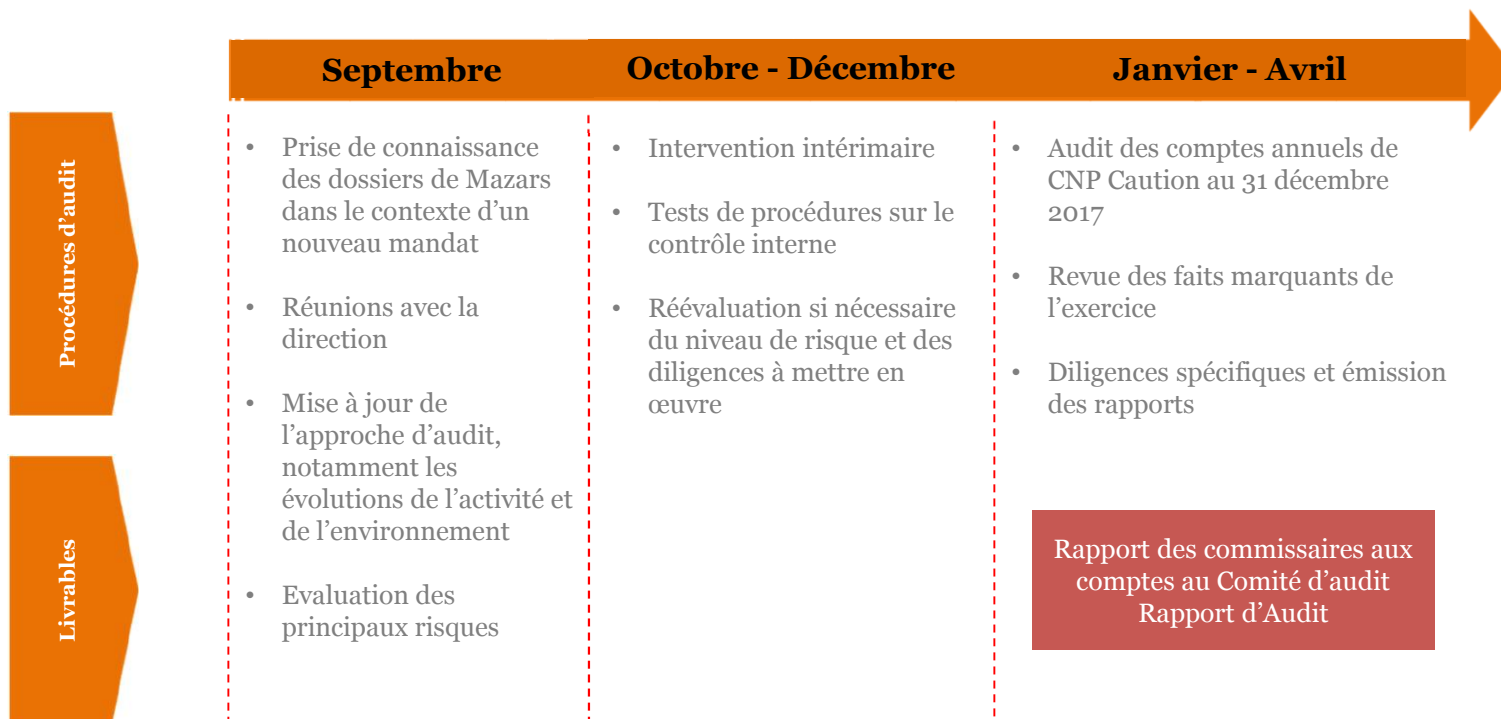
Communication du commissaire aux comptes avec le Comité d'audit et le conseil d'administration

L'instance du 2 mai 2018 durant laquelle est présenté ce support constitue le premier comité d'audit de la société ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes 2017.

Mazars a assisté en tant que commissaire aux comptes de l'entité au conseil d'administration du 3 mai 2017 qui avait pour ordre du jour l'arrêté des comptes 2016. PwC assistera à celui du 3 mai 2018 dans le même contexte.

Calendrier de l'intervention

Mise à jour continue des risques d'audit



Seuils de signification (1/2)

La formulation, par le commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d' « assurance raisonnable ».

Afin d'apprécier le caractère significatif, le commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui leur permet de planifier et réaliser leur audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de leur audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.

Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.

La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu, si nécessaire, au cours de la mission.

Seuils de signification (2/2)

Seuil de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble pour l'entité CNP Caution

	FY 2017
CNP Caution – Comptes annuels	2,1 M€

Le critère pris en compte est un pourcentage du résultat courant avant impôt sur la base des comptes 2017.

❑ **Éléments qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification**

- Nous retenons le résultat courant avant impôts pour la détermination des seuils de signification, au vu de l'importance que les lecteurs des états financiers accordent à cet agrégat.

❑ **Seuils de signification de montants inférieurs**

- Nous n'avons pas identifié d'éléments qui auraient pu nous amener pour certaines opérations à fixer des seuils de signification de montants inférieurs au seuil de signification retenu au niveau des comptes pris dans leur ensemble.

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

Nous n'avons pas eu recours à des cabinets d'audit en dehors de nos réseaux ni fait appel à des externes en dehors de nos réseaux pour effectuer les travaux qui nous incombent.

Approche d'audit

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes du bilan dans les comptes annuels de CNP Caution au 31 décembre 2017.

Comptes significatifs	Tests de procédures	Contrôles de substance	Approche d'audit détaillée	Points clés de l'audit envisagés	Voir Page
Placements financiers	✓	✓	✓		17
Trésorerie	✓	✓			
Capitaux propres		✓			
Comptes de régularisation	✓	✓			
Comptes de créances et dettes	✓	✓			
Provisions techniques	✓	✓	✓	✓	18
Chiffre d'affaires / primes acquises *	✓	✓	✓		19
Prestations	✓	✓			
Produits des placements nets de charges	✓	✓			
Frais généraux		✓			
Impôt sur le résultat		✓			

Evaluation des risques et procédures d'audit mises en œuvre

Placements financiers	Procédures mises en place par les CAC	
	Revue du contrôle interne	Tests substantifs
Les principaux risques pour CNP Caution résultent de potentielles anomalies dans : - L'existence et l'exhaustivité des placements financiers ; - La détermination de la valeur de réalisation des actifs financiers ; - L'évaluation des provisions pour dépréciations durables.	Revue de l'environnement de contrôle portant sur les actifs financiers notamment autour : • de la valorisation ; • de la dépréciation ; • et de l'existence. Revue de l'environnement de contrôle informatique des applicatifs SCD, PNC Front Invest, EAI et OCEAN.	• Circularisation des dépositaires ; • Contre-valorisation indépendante des actifs cotés ; • Test sur les entrées sorties ; • Test sur les valorisations d'un échantillon de sociétés et de fonds cotés ; • Analyse des justificatifs pour les actifs non dépréciés en situation de moins-value latente significative ; • Validation de la correcte application des modalités de dépréciation ; • Test des états (extractions provenant des applicatifs, rapprochements automatiques..) considérés comme clés pour notre audit.

Evaluation des risques et procédures d'audit mises en œuvre

Provisions techniques - Evaluation des engagements techniques	Procédures mises en place par les CAC	
	Revue du contrôle interne	Tests substantifs
L'évaluation des engagements techniques repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement: • Sur des données de sinistres et de primes, incluant une part estimée; • Sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Le principal risque pour CNP Caution est une anomalie dans l'estimation de ses engagements techniques.	Revue de l'environnement de contrôle interne des engagements techniques incluant notamment les : • Contrôles sur les flux enregistrés en comptabilité ; • Contrôles de rapprochement entre les données comptables et les données utilisées dans le cadre du provisionnement ; • Analyses de résultats des produits / garanties et notamment à travers les analyses de marge ; Revue de l'environnement de contrôle informatique des applicatifs MAPI, PPM et Unicio.	• Vérification des rapprochements comptabilité gestion sur les flux techniques ; • Revue des états considérés comme clés pour notre audit ; • Revue des modalités de calcul des provisions techniques et des hypothèses utilisées au regard de la réglementation ; • Revue des provisions spécifiques à l'activité Caution.

Evaluation des risques et procédures d'audit mises en œuvre

Reconnaissance du chiffre d'affaires	Procédures mises en place par les CAC	
	Revue du contrôle interne	Tests substantifs
Les risques inhérents sur ce cycle sont liés au volume des transactions et à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les principaux risques pour CNP Assurances résultent de potentielles anomalies : • de non exhaustivité des primes provenant de retards de gestion ; • dans l'estimation des primes.	Revue des processus de contrôle interne sur les primes (tests de cheminement, contrôle des dossiers d'assurés..) ; Revue de l'environnement de contrôle informatique des applicatifs PUMA, PARTAGES, SGP, CGMG, SIAC, Smartdata et Unicio.	• Vérification des rapprochements comptabilité gestion sur les flux techniques ; • Contrôle de l'exhaustivité des enregistrements et des contrats notamment par la revue des états considérés comme clés pour notre audit ; • Tests substantifs par remontée aux contrats ; • Revue de la provision pour primes non acquises ; • Revue des créances et dettes nées d'opérations d'assurance directe.

Points clés de l'audit

Evaluation de la provision pour primes non acquises (PENA)

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
Pour l'activité Caution des primes uniques sont comptabilisées l'année de souscription quelle que soit la durée des prêts cautionnés. La provision pour primes non acquises est destinée à déterminer, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises se rapportant aux périodes postérieures. La direction a retenu une approche de reconnaissance des primes par exercice sur la durée des prêts en fonction des hypothèses de survenance de sinistres. Les modalités de détermination de cette provision sont présentées en note 5.3.4.2 de l'annexe aux comptes annuels. Au 31 décembre 2017, le solde de la provision pour primes non acquises sur l'activité Caution s'élève à 81M€. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité de la provision pour primes non acquises aux modalités de détermination des hypothèses de survenance de sinistres.	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour primes non acquises. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants : - Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la comptabilisation des primes ; - Vérifier, par sondage, l'existence et l'exactitude des données de base utilisées pour le calcul avec les contrats souscrits ; - Analyser la cohérence des hypothèses avec les données observées sur les exercices antérieurs ; - Vérifier le correct paramétrage des données dans l'outil de gestion.

Points clés de l'audit

Evaluation de la provision pour risques en cours (PREC)

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
Conformément à l'article R343-7 du code des assurances, une provision pour risques en cours est comptabilisé pour les contrats Caution dont les charges de sinistres nettes de recours y compris frais d'administration sont supérieures aux primes acquises. Les modalités de détermination de cette provision sont présentées en note 5.3.4.4 de l'annexe aux comptes annuels. Au 31 décembre 2017, le solde de la provision pour risques en cours s'élève à 19M€. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques en cours aux modalités de détermination des hypothèses suivantes : - Le coût moyen d'un sinistre ; - Le nombre probable de sinistres à venir.	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques en cours. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants : - Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la comptabilisation des sinistres ; - Vérifier, par sondage, l'existence et l'exactitude des données de base utilisées pour le calcul avec les pièces justificatives des sinistres ; - Vérifier la concordance du coût moyen utilisé avec les données disponibles en gestion et en comptabilité ; - Vérifier l'exactitude des calculs.

Autres risques

Frais d'acquisition reportés

- ❑ Lors de l'exercice 2016, les frais d'acquisition en lien avec l'activité caution n'ont pas été activés et CNP Caution n'a pas procédé à l'amortissement du stock.
- ❑ Par conséquent, les frais d'acquisition reportés comptabilisés au 31 décembre 2017 intègrent une régularisation liée aux frais d'acquisition qui auraient dû être reportés en 2016 à hauteur de 1,2 M€ (1,5 M€ d'activation et -0,3 M€ d'amortissement).
 - ❑ Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information portée dans l'annexe aux comptes annuels au titre de la régularisation.
- ❑ Au 31 décembre 2017, nos travaux n'ont pas révélé d'anomalie significative au titre des frais d'acquisition reportés.

Méthodes d'évaluation

- ❑ Comme indiqué dans la section 5.3 de l'annexe des comptes annuels, dans le cadre de la clôture, votre société a mis en œuvre des méthodes d'évaluation nécessitant, le cas échéant, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ou fait appel à des jugements, en particulier sur les postes techniques, à l'actif et au passif du bilan ainsi que sur les dépréciations des placements.
- ❑ Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les pratiques comptables retenues et les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes annuels ainsi que l'impact des changements, le cas échéant.
- ❑ Les principales estimations significatives examinées au cours de notre audit sont :
 - **Provisions pour sinistres à payer Emprunteur** : En emprunteur, l'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur un ratio Sinistres/Primes cible.
 - **Provision pour primes non acquises** : Se référer au Point clé de l'audit présenté en slide 20.
 - **Provision pour risques en cours** : Se référer au Point clé de l'audit présenté en slide 21.
 - **Provision pour dépréciation durable** : Les estimations significatives des provisions pour dépréciation à caractère durable reposent sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement. Le principal risque pour CNP Caution est la sous/sur évaluation des dépréciations à caractère durable. Les valeurs recouvrables sont calculées sur base de la valeur du titre actualisée à partir d'une prime de risque et d'un horizon de détention.

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- ☐ La direction n'a pas identifié de points relatifs à la continuité d'exploitation qui nécessiterait d'être mentionné dans l'annexe.
- ☐ Nos travaux ne conduisent pas à porter d'informations complémentaires à votre connaissance.
- ☐ La mission de certification des comptes ne consiste toutefois pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la personne ou de l'entité contrôlée (art. L.823-10-1 du code de commerce).

Contrôle Interne

- ❑ La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.
- ❑ Nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives dans le système de contrôle interne comptable et financier de la société.
- ❑ Toutefois, un certain nombre de points d'amélioration identifiés sont présentés en page suivante.
- ❑ Nous n'avons pas relevé tous les points d'amélioration qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Contrôle Interne – Recommandations

Thématique	Recommandation émise par les CAC
Justification des comptes des succursales	Nous recommandons à la direction d'identifier les comptes/postes clés des succursales et de formaliser pour ceux-ci, les contrôles d'inventaire ainsi que les pistes d'audit des soldes comptabilisés.
Provisions techniques Caution - Actualisation des hypothèses	Du fait d'un manque de profondeur des données, la direction a considéré préférable de conserver des hypothèses utilisées en 2014. Nous recommandons à la direction : - de constituer son propre historique ; - de documenter à chaque inventaire la nécessité ou non d'actualiser les hypothèses pour les calculs de PREC et PENA.

Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires

- ❑ Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.
- ❑ Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.
- ❑ Pour permettre au Comité d'audit de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au conseil d'administration, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.
- ❑ Nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance de cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ou de cas mentionnés par les différents corps de contrôle de la société ou du groupe que nous avons jugés pertinents pour permettre au Comité d'audit d'accomplir ses tâches.

Synthèse des anomalies non corrigées

A ce stade, nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance d'anomalie relevée et non corrigée.

Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels ou sur l'annexe

A ce stade, nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance d'anomalie relevée et non corrigée portant sur la présentation des comptes annuels ou sur l'annexe.

ANNEXES

Identification des associés d'audit principaux

Au cours de l'exercice 2017, Bénédicte Vignon a été l'associé d'audit principal dans le cadre de l'audit des comptes annuels de CNP Caution

Déclaration annuelle d'indépendance du Cabinet PwC

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur le Président du Comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que PricewaterhouseCoopers Audit appartient à l'organisation internationale PricewaterhouseCoopers.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. PricewaterhouseCoopers Audit, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit
Bénédicte VIGNON
Associé

CNP CAUTION
Entreprise régie par le Code des assurances
Société Anonyme au capital de 258 734 553,36 euros
Siège social : 4 Place Raoul Dautry
75015 Paris
383 024 098 R.C.S. Paris

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2018

.....
(...)

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 27 203 639,35 € et le report à nouveau de 4 722 076,57, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires décide en conséquence :

- D'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 27 203 639,35 € au poste comptable « report à nouveau » de sorte que ce poste s'élève à 31 925 715,92 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

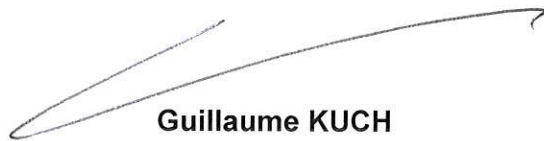
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)
.....

Certifié conforme à l'original

Fait à Paris, le 6 juillet 2018

Le Directeur général


Guillaume KUCH